

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 à 19H00**

**N°087/2025 - Demande de subvention au titre du Fonds de Modernisation des Equipements  
Petite-enfance de la CAF - modification de la délibération 052-2025**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusée sans Pouvoir : **1**  
Absente : **0** – Votants : **24**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 10 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 4 septembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

BOUVARD Patrick (a donné pouvoir à CHAUDET Lydie), FERAUD Valérie (a donné pouvoir DOUVRE Evelyne), GRUET Alexis (a donné pouvoir à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à MIRALLES Bruno), ROUSSEAU Alain (a donné pouvoir à BULIARD Sylvie), VIGNAGA Isabelle (a donné pouvoir à BIRRAUX François).

**ETAIENT EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

GONGUET Nathalie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Monsieur le maire** rappelle que par délibération n°52-2025 du 7 mai 2025, le conseil municipal a validé le lancement d'une nouvelle tranche de travaux de rénovation de la crèche Bout'chou pour lesquels la commune avait une nouvelle fois la possibilité de solliciter un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Le montant du poste « reprise d'une partie du sol souple de la cour et remplacement de jeux hors service » du plan de financement n'intégrait pas les jeux. Ainsi, il a été nécessaire de le modifier et que le conseil municipal se prononce une nouvelle fois afin de solliciter le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910 87 2025 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 11/09/2025

**Plan de financement prévisionnel modifié :**

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Reprise isolation et étanchéité toiture terrasse (dernière tranche)	15 420,00	CAF (FME - 80 %)	85 740,00
Fabrication et pose d'une pergola (création zone d'ombrage dans la cour)	17 900,00	Autofinancement (20 %)	21 687,00
Reprise d'une partie du sol souple de la cour et remplacement de jeux hors service	74 107,00		
<b>Totaux</b>	<b>107 427,00</b>	<b>Totaux</b>	<b>107 427,00</b>

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 23 avril 2025,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel concernant les travaux de rénovation de la crèche Bout 'chou présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la CAF de l'Ain,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

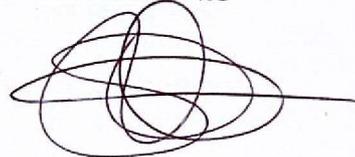
**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**


Le secrétaire  
**Rita MONTEIRO**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250910 87 2025 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025  
Publication : 11/09/2025